

Faire de sa vie une enquête : le cas d'un mouvement de contestation populaire en Israël comme critique ordinaire et critique radicale

Sylvaine Bulle

Numéro 71, printemps 2014

La participation sociale et politique au quotidien

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1024741ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1024741ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bulle, S. (2014). Faire de sa vie une enquête : le cas d'un mouvement de contestation populaire en Israël comme critique ordinaire et critique radicale. *Lien social et Politiques*, (71), 103–123. <https://doi.org/10.7202/1024741ar>

Résumé de l'article

En Israël où une contestation sociale importante a vu le jour dans le contexte des « Printemps des peuples ». Elle fut marquée par l'apparition de mobilisations non cadrées et d'espaces inédits de débat et de critique, comme la création d'une assemblée et d'un tribunal du peuple qui s'est tenu à la fin de 2012. Il s'agit, dans cette étude, d'appréhender ces nouveaux engagements en public qui donnent vie au langage ordinaire sans que celui-ci ne soit dénoué de ses fonctions critiques et argumentatives. L'enjeu général consiste à lire ces différentes actions sous le prisme du renouvellement de la critique sociale. Un enjeu particulier consiste à se demander dans quelle mesure et par quelles voies ces « indignations ordinaires » (au sens où la critique est « prise » dans l'environnement quotidien des acteurs) peuvent être des indignations radicales, portant sur une remise en question des institutions. L'article porte en particulier sur le tribunal du peuple qui s'est tenu en 2011 en Israël, dans le sillage du soulèvement populaire.

Faire de sa vie une enquête : le cas d'un mouvement de contestation populaire en Israël comme critique ordinaire et critique radicale

SYLVAINE BULLE
Laboratoire Théorie du politique
CRESPA (UMR 7212)

Les révoltes mondiales actuelles, les soulèvements qui ont secoué la planète en 2011 et 2012 ont montré qu'il existe un renouvellement des mouvements sociaux dont le sociologue doit tenir compte. C'est le cas en Israël où une contestation sociale importante a vu le jour dans le contexte des « Printemps des peuples ». Elle fut marquée par l'apparition de mobilisations non cadrées (comme les assemblées du peuple), de collectifs activistes (à l'image d'Occupy), mais également d'espaces inédits de débat, comme la création d'un tribunal du peuple qui s'est tenu à la fin de 2012. Celui-ci mettait en scène des expériences vécues, des vies précaires renvoyant aux discriminations sociales. Porté par une assemblée du peuple, le dispositif était destiné à perturber le jeu social et politique et surtout à interpeller l'État et les institutions qui façonnent la vie sociale.

C'est sur ce type d'action populaire que porte cet article. Il s'agit ici d'appréhender ces nouveaux engagements en public qui donnent vie au langage ordinaire sans que celui-ci ne soit dénoué de ses fonctions critiques, et donc de la réflexivité des citoyens. Une des originalités des mouvements de contestation qui ont bousculé les États-nations ces trois dernières années réside en effet dans leur puissance expressive (émotionnelles et relationnelles) et en même temps leur force argumentative et critique. Ils se caractérisent par la formalisation de dispositifs de débats (comme les assemblées du peuple ou un tribunal) prenant à contre-pied tous les collectifs militants ou politiques constitués. Ils effectuent un travail argumentatif associant plus ou moins durablement un ensemble d'acteurs pris dans leur milieu et plus précisément dans leurs milieux sensibles. L'enjeu général de cette étude consiste à lire ces différentes actions sous le prisme du renouvellement de la critique sociale. Des assemblées, des espaces critiques sont des situations publiques où les individus s'interrogent sur le sens de leurs institutions, le bien commun ou l'horizon politique, mais également le

sens de leur projet de vie. Mais un enjeu particulier sur le plan de la discussion consiste à se demander dans quelle mesure et par quelles voies ces « indignations ordinaires », au sens où la critique est « prise » dans l'environnement quotidien des acteurs, peuvent être des indignations *radicales*, portant sur une remise en question les institutions. L'article procède en trois temps : d'abord en situant l'expérience de la contestation israélienne, puis en documentant l'expérience critique et populaire qui fut celle d'un tribunal du peuple qui s'est tenu en 2011 dans le sillage du soulèvement populaire. Nous interrogerons ensuite la portée non pas politique, mais épistémologique de ce type d'action. Pour rendre compte de ces différents formats critiques, on tentera de faire dialoguer la *sociologie de la critique* de Luc Boltanski (qui permet d'étendre la critique jusqu'à son point d'extériorité) et la notion d'*enquête sociale*, telle que l'a proposée le philosophe pragmatiste John Dewey¹.

AU-DELÀ DE LA NOTION DE L'ESPACE PUBLIC :
DES FORMES D'AGIR CRITIQUE ET DE CONTESTATION PRISES
DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Un collectif de contestation (appelé mouvement pour la justice ou « mouvement des tentes ») et un nombre considérable de citoyens ordinaires israéliens ont défilé lors des très importantes manifestations (plus de 500 000 participants à l'automne 2011)² pour protester contre la libéralisation de l'État israélien. Pour ces citoyens, il s'agissait de faire en sorte que les préoccupations économiques, ordinaires redeviennent une chose publique. Un des enjeux de la révolte de 2011 en Israël comme aux quatre coins de la planète est en effet la dénonciation du « capitalisme », de la privatisation de l'État et de la fragmentation sociale ou spatiale que la croissance économique ne parvient ni à masquer ni à résoudre. Mais il y a deux façons de comprendre cette contestation du libéralisme économique. La première serait de dire que celle-ci est typique des démocraties libérales et que des publics critiques cherchent tout simplement à concilier dignité et nouvel esprit du capitalisme, et ce, dans la mesure où apparaissent en Israël comme dans toute la Méditerranée des sujets précaires, flexibles (dans le monde du travail ou de la citoyenneté). Sous ce prisme, les appels à la dignité ne seraient pas dissociables des grammaires libérales ou d'une demande

1. Cette étude est produite dans le cadre d'une enquête menée durant deux années sur les moments de révolte israélienne. Des entretiens ont été réalisés en 2012 et 2013 avec les principaux acteurs du mouvement (citoyens, membres d'ONG, religieux du collège orthodoxes, universitaires). La participation directe et la retranscription de la séance de ce tribunal n'ont pas été possibles. Le récit est donc effectué à posteriori. Cet article ne traite pas de la question sécuritaire et du rapport aux Palestiniens.
2. Le mouvement s'est essoufflé, mais en mai 2013, plus de 10 000 Israéliens défilaient à nouveau contre le gouvernement Netanyahu formé au début de 2013 pour protester contre les coupes budgétaires et demandant de taxer les riches (Haaretz du 18 mai 2013).

d'autonomie individuelle et de responsabilisation. La seconde façon serait de dire que cette indignation exprime une critique radicale de l'État libéral et publique en train de se faire.

C'est en effet un des objets majeurs de la révolte des rues et assemblées du peuple que de dénoncer ce désengagement de l'État et des institutions sociales, tout comme la place prise par la gouvernance financière et privée des services, qui affectent en premier lieu les citoyens modestes. Mais il convient ici de parler non pas de mouvement social, terme renvoyant plus ou moins à une histoire des luttes sociales, incorporées dans différentes mobilisations (Dobry, 2009), mais de soulèvement *ordinaire*. D'une part, celui-ci tient à la présence de citoyens peu enclins ou peu habitués aux rassemblements³ et à des formes d'action situées comme les campements et les assemblées. Dans le cas des « Indignés Israéliens », des citoyens ont occupé la rue, ont siégé dans un tribunal, et se sont donc sentis concernés par un débat sans avoir déterminé auparavant leur intérêt à y participer ou avoir une connaissance et une maîtrise d'un processus de mobilisation. D'autre part, ce type de soulèvement ordinaire apparaît peu adapté au prisme des théories de la participation. Ce dernier terme suppose en effet une acceptation plus ou moins consentie de projets institutionnels par les citoyens. La participation renverrait alors à une conception plutôt instrumentale et mentaliste de l'action : au service d'un projet collectif, de l'autonomie individuelle (*agency*) propre au régime libéral (Thévenot, 2006 ; Lamont et Hall, 2013) ou de la résolution d'un problème institutionnel. Enfin, ces assemblées qui sont l'esprit des différents collectifs de révolte en Israël, comme ailleurs, visent en effet à se démarquer de la démocratie représentative et du militantisme. L'histoire d'Israël est jalonnée de luttes sociales et politiques en faveur du droit des Arabes israéliens (Jaffa Project, Amin, Hithabrut-Tarabut), du féminisme (Ta'ayush) ou des luttes radicales (Black Panthers israéliens). Il faut encore mentionner le militantisme propalestinien et les organisations non gouvernementales (ONG), très ancrés dans le paysage politique israélien. Mais ces assemblées tout comme le tribunal n'appartiennent ni aux « répertoires » habituels de l'action collective et des mobilisations ni aux structures politiques. Comme dans d'autres mouvements (Occupy, Indignados) elles ont été créées en Israël, en dehors de tout parti politique, des syndicats constitués, et donc en dehors de la recherche de tout accord politique. C'est donc bien que les personnes souhaitent révéler une certaine idée du social ou produire *quelque chose* de nouveau dans cet ordre social et que la visibilité, sinon les effets instituants⁴ de ces indignations sont devenus un enjeu. Aussi, une des questions posées par ce mouvement est

3. Assef Bayet (2013) parle de non-mouvement à propos des « printemps arabes » et parle d'une lutte des citoyens les plus pauvres.

4. Effets instituants au sens où ces événements peuvent avoir des effets sur les catégorisations, les habitudes de jugement (De Blic et Lemieux, 2005).

peut-être moins celle qui serait « *Pourquoi se révolte-t-on ?* », mais « *comment se révolte-t-on ?* » ?

LES ASSEMBLÉES DU PEUPLE ET LEURS RESSOURCES

Prenons un des *dispositifs critiques* apparus dans cette vague de contestation sans précédent de 2011 : les assemblées. Les assemblées du peuple sont ces moments et ces espaces bigarrés de la vie sociale, qui à la manière d'un carnaval, voient surgir des acteurs ordinaires, s'appropriant un campement, un trottoir, un coin de rue pour prendre la parole. Chaque participant, chaque mutin ou indigné est ici un passant, un badaud, un riverain ou un citadin plus ou moins éloigné géographiquement des campements et des assemblées créées, mais qui « s'engouffre » dans ces espaces offrant l'opportunité de dénoncer la réalité sociale et économique⁵. Ce sont des citoyens de villes défavorisées : du sud (comme Ashdod, Be'er Sheva), du nord (Afula, Bet Shean, Holon), mais également de Tel-Aviv et se qualifiant eux-mêmes de « citoyens périphériques » (au sens géographique et social) qui se sont emparés rapidement du mouvement, ont créé des campements, puis des assemblées. Quel était le but de ces assemblées sinon celui de porter en public une certaine inquiétude face au monde ?

Au sein des manifestations, il était avant tout question de l'expérience de la paupérisation croissante des citoyens, employés, femmes de ménage, étudiants. Les membres qui composaient ces groupements étaient sans véritable passé politique, des pères et mères de famille, des travailleurs, des cadres en perte de pouvoir d'achat. On pouvait y trouver des membres de tout bord politique : anarchistes, centristes, sympathisants de droite (Likoud, parti gouvernemental de droite) ou de Kadima (centre droit), des féministes, des Refuzniks (refusant de servir dans les Territoires). On y trouvait surtout des Mizrahim (Juifs orientaux).

Contentons-nous de constater ici dans le cadre de cette étude les voies par lesquelles arrive une redescription de la réalité effectuée par les participants. La tension entre une réalité de plus en plus formatée par l'économie et le capitalisme, d'autant qu'Israël est donné par l'État comme une nation en croissance⁶, et des situations personnelles de plus en plus complexes, douloureuses est au cœur de la prise de parole en public. Les témoignages au sein des assemblées proviennent des personnes les plus faiblement insérées ou les plus durement touchées

5. Plus de 80 campements et assemblées avaient été créés en Israël en 2011. Quatre-cents-trente-trois mille foyers vivent sous le seuil de pauvreté (305 000 en 2000) sur un total de 2 200 000. En 2010, 85 % des ménages (tous revenus confondus) avaient des difficultés à régler les dépenses courantes. Source : Bureau israélien central des statistiques. Deux suicides publicisés (immolation en public) ont eu lieu l'été dernier (2013).

6. On peut citer la réaction publique de Benyamin Netanyahu (premier ministre israélien) qui s'adressa aux activistes : « De quoi vous plaigniez-vous ? Vous vivez la démocratie dans un pays de plein emploi et de forte croissance. » La croissance annuelle du PIB était de 4,8 % en 2010. Elle est sensiblement la même aujourd'hui.

par la politique d'austérité menée depuis 2006 et l'augmentation des taxes et du coût des services de base. L'État d'Israël a en effet considérablement réduit ses budgets sociaux (aide sociale, hospitalière) et l'affaiblissement de l'autorité de l'État se fait au profit des oligarchies financières économiques et un modèle entrepreneurial de l'État, souvent comparé à une *start-up* (Bendelac, 2003)⁷. Les valeurs de la solidarité et du contrat social qui étaient les fondements de l'État-nation et du sionisme se sont transformées au profit d'une société multi-culturelle marquée par la ségrégation sociale et spatiale. Le déficit de visibilité sociale (mais surtout institutionnel et politique) des citoyens « périphériques » est un des objets de discussion et de prise de parole par les participants. Ceux-ci ont par ailleurs des mondes sociaux, culturels et ethniques qui leur sont propres : comme dans le cas des religieux (haredim) et des citoyens d'origine orientale (Mizrahim). C'est ici le surgissement de ces personnes, de ces figures bigarrées et de leurs récits sur leurs difficultés quotidiennes qui joue une large part dans la compréhension et la visibilité de ce type de soulèvement.

Une des particularités de ces assemblées repose en effet sur les récits : d'une éviction, de la perte d'un emploi et de l'assurance santé, de l'invisibilité sociale et la paupérisation croissante. Ils constituent la texture du débat et sont portés en public, car ils correspondent à une toile de significations qui se différencie de la réalité telle que construite par les institutions ou un certain nombre d'énoncés sémantiques (« la paix, la sécurité et la prospérité d'Israël »). Ces récits ne peuvent être pris en charge par les arènes constituées, puisqu'ils défont ce que la réalité a construit et procèdent d'une redescription. On peut parler dans ce cas d'épreuves existentielles (Boltanski, 2009) portées en public, faisant resurgir l'émotion et la part de souffrance renvoyant au flux de la vie ou à une phénoménologie sociale (Khosrokhavar, 2012)⁸. Les assemblées sont à cet égard des instruments servant à rendre compte de ce qui arrive réellement aux personnes⁹. Et les récits privés qui touchent au logement, à l'école, à la santé sont une façon de redécrire l'ordre social à partir de l'accaparement des ressources, de l'absence de politique de logement, des dimensions ethniques ou culturelles des inégalités.

Il ne s'agirait donc pas ici de parler de ces prises de parole comme d'une « langue habermassienne » (Quéré, 2012) destinée à unifier les points de vue pour un projet participatif ou une politique d'espace public. Au contraire, l'indignation abandonne ici la voie de la justification argumentative classique :

-
7. Bendelac parle en Israël d'un libéralisme total qui imite le modèle anglo-saxon (privatisation, politique fiscale stimulante, redéfinition des priorités en matière de dépense publique).
 8. Khosrokhavar (2012) lit les mouvements démocratiques arabes de l'année 2011 comme étant le lieu de l'intersubjectivité des perceptions avec un ensemble de manifestations physiques et corporelles.
 9. On peut rapprocher également cette tentative de redescription avec la sociologie symétrique de Latour qui permet de traiter de n'importe quel discours pratique dans des termes équivalents : qu'il s'agisse d'une croyance ou d'énoncés scientifiques. Voir par exemple Latour (2008).

par la participation, le débat organisé pour une *justification par la parole* ou l'action, «c'est-à-dire par un acte symbolique offert à l'interprétation des autres» (Boltanski, 1990 : 122). C'est précisément cette notion de geste politique et d'une pragmatique de l'indignation radicale que nous pouvons rapidement aborder. *Prendre la parole* est un *dispositif* qui consiste à accentuer la césure entre expériences vécues par les personnes et la réalité sociale. Des ressources cognitives, émotionnelles permettent de rendre plus lisible «la réalité de la réalité» (comme les épreuves instituées, les tests et la sélection que subissent les individus) ou, plus certainement, ce qui échappe à la construction de cet ordre social. On pourrait parler d'une déstabilisation de ce dernier depuis une position humaine et émotionnelle. La présence de corps et de voix est ce qui permet de donner au soulèvement un caractère populaire, de créer des événements qui soient une rupture dans le cours des choses.

Les assemblées avaient de quoi étonner, car tour à tour, des citoyens ont livré sur un ton offensif ou dans un langage châtié leurs récits de vie. C'est le cas des mères handicapées sans aide sociale, des mères divorcées sans emploi et sans soutien financier, des migrants juifs Éthiopiens, ceux-ci puisant leur formulation tantôt dans des invocations bibliques, tantôt dans le langage administratif. Le contexte des récits est important. L'apprentissage et la gestion de la prise de parole par des citoyens ordinaires font l'objet d'une attention particulière de la part des participants et des coordinateurs (ou «régulateurs» de «tours de parole»). La parole prise en public qui procède par tâtonnement, hésitation, timidité ou plainte ou au contraire par force locutoire peut être considérée comme un geste offert à l'interprétation d'autrui. La composition bigarrée des assemblées préserve les participants d'une possible instrumentalisation de leur parole. Les assemblées ne comprennent pas d'experts ou de groupes d'intérêt susceptible de faire valoir un point de vue sectoriel ou collectif. Les experts qui ont été sollicités (des universitaires de renom pour alimenter des travaux sur les finances nationales, le logement) ne sont pas membres de la coordination. Il en va de même pour les organisations non gouvernementales d'appui aux minorités, aux droits des migrants et des clandestins n'ont pas été acceptés (Bulle, 2012a). De même, et c'est une constante dans les assemblées d'indignés (Espagnols, Américains, Israéliens ou Grecs), celles-ci n'ont pas commandement. Dans le cas de Tel-Aviv, elles ont pu éviter l'entrisme de certains groupes militants structurés (pour les droits des Arabes ou des jeunes socialistes, par exemple) ou de leaders de la contestation jugés trop individualistes, trop liés aux médias et groupes d'opinion. Elles ont donc, durant deux à six mois, fonctionné comme une sorte de parlement d'individus. Mais pour décrire leur quiétude, les acteurs peuvent déployer des gestes plus ou moins inédits puisant dans l'environnement, dans le langage et les cultures ordinaires.

Ainsi, pour la publicisation de leurs actions, les participants ont su se saisir, sur un mode pragmatique des ressources spatiales, symboliques pour installer leur assemblée : la présence d'un boulevard central de Tel-Aviv, un espace disponible offert à la vue de tous, apprêté pour la discussion et permettant de créer un parlement. L'environnement apparaît ici comme un élément structurant de l'agir contestataire avec différents éléments facilitant les « prises » : comme la disposition de meubles, de sièges dans l'espace public, celui-ci étant lui-même apprêté *au régime de l'indignation*. De fait, la configuration d'un environnement amène un puissant ressort au soulèvement de l'ordinaire et à la présence contiguë de différents groupes peu enclins à l'échange (comme les Arabes et les Juifs orthodoxes). Soulignons par exemple que la configuration du parlement du peuple (au sein du campement des indignés) de Tel-Aviv a permis durant quatre mois (de juin à septembre 2011) que s'installent des citoyens juifs et arabes, peu habitués à se côtoyer. Des Arabes de Jaffa, des Bédouins du sud du pays menacés d'expulsion cohabitaient avec des religieux ou des sionistes radicaux. Cette coprésence culturelle et sociale « idéale » était véritablement affichée, dans un pays très peu voué à la mixité culturelle et aux échanges : que ce soit entre Juifs et Arabes, mais entre Israéliens eux-mêmes. Dans le cas égyptien et de la révolution de la place Tahrir, on sait que les tentes étaient réparties selon les affinités (libéraux, religieux, modérés et révolutionnaires), selon le genre (avec les espaces protégés des femmes en Égypte) tout en facilitant la promiscuité et la coprésence. On peut donc penser que la constitution d'un « milieu » de révoltes tient à cette prise en compte par les acteurs de dispositions ou de positions habituelles qu'ils occupent par rapport aux êtres et aux choses et de phénomènes qu'ils perçoivent autour d'eux. Ainsi, dans le cas de Tel-Aviv, les distances entre résidents arabes et juifs ont été respectées dans l'installation de tentes (à l'opposé l'une des autres). Mais la reconnaissance d'un espace commun permettait de publiciser les critiques ou récits. Cet espace commun était au sens physique et symbolique le parlement du peuple. Situé au cœur du campement, il était équipé (Internet, voire télétransmission) pour communiquer avec d'autres assemblées du peuple, locales ou étrangères, et apprêté pour la visibilité d'un certain type de critique ou un format de dénonciation par le récit.

La dimension expressive sinon conative de ce mouvement compte avec une pluralité de langages, comme l'art, le chant et l'expression corporelle¹⁰, entrant en écho avec le langage ordinaire. Les campements à Tel-Aviv ou à Jérusalem rendent manifeste une puissance des signes (musique, graphisme, installation). Ils utilisent aussi bien le *street art* que la sémantique sacrée, juive, tout comme le drapeau israélien. Ils empruntent des références aux révolutions égyptienne

10. Badiou dans *Éloge du théâtre* (2013) a bien noté le rôle de l'art et du corps dans les contestations actuelles.

et tunisienne, à peine imaginables dans le passé récent : comme la reprise du « Dégage ! » (*Ir'hall*) et l'inauguration d'un espace appelé place Tahrir dans le campement de Tel-Aviv. On peut enfin regarder un certain nombre de pratiques des campements sous l'angle des cultures de l'ordinaire. Des espaces de travail, des jardins communs ont été installés, des bibliothèques, voire des *yeshivas*, ont été reconstitués dans la rue par les religieux. Ils relèvent des arts de faire, « ultime marque de la démocratie » (De Certeau, 1990) ou d'une micro-économie de l'échange et du don, sans que l'on puisse parler ici de communautés politiques ou d'une écologie sociale accomplie par un geste productif, éducatif. Lire, cuisiner, déjeuner, prier demeurent des activités familières tournées vers l'échange et la conversation et *associant* des milieux (Dewey, 2011b). Cette qualité des ambiances (*pervasive quality* selon Dewey) favorisée par la rencontre et différents gestes est une des dimensions incontournables de ces espaces de révolte d'un type assez nouveau. Notons qu'ils se distinguent des manifestations ou des mouvements de rue organisés dans des formes classiques et se préparant à des confrontations finales sporadiques avec les forces de l'ordre.

On entrevoit ici un premier exemple de cet agir critique. Le type de rassemblements examiné est celui où des êtres s'assemblent ou se désassemblent, en fonction des « stocks cognitifs » et d'une économie personnelle conative et émotionnelle des participants « ordinaires »¹¹. Il consiste pour ces derniers à se saisir d'événements et d'opportunités communicatives pour faire entendre leurs voix (Laugier et Ogien, 2010). Mais si ce type d'agir se situe au croisement de la sociologie de la connaissance ordinaire, de la cognition sociale (au sens où un environnement est pris en compte dans la production d'une action)¹², on ne peut cependant simplifier l'analyse en la réduisant à la configuration d'ambiances publiques, ou d'une esthétisation de la révolte stricto sensu (Benford et Snow, 2012). Ces formes ne peuvent être autonomisées. Faire entendre sa voix vise, en effet, à reprendre la question « symbolique » et sémantique de l'institution. La *contradiction herméneutique*¹³ (Boltanski, 2009) entre la réalité (stabilisée par les institutions) et le monde (marqué par des embûches, de l'incertitude) profondément bancal et déséquilibré demeure présente à la conscience des acteurs ordinaires. Il leur revient de dévoiler des formes d'illusion qui pèsent dans leur vie. C'est précisément ce souci de dévoilement qui est au cœur d'un tribunal du peuple, dressant le procès de l'État à partir de témoignages de citoyens.

11. Comme le rappelle Quéré à propos de Dewey, l'émotion est une force de liaison et d'unification du divers (que ce soit des idées ou des objets) dans l'expérience (Quéré, 2012).

12. Dans le terme « cognition sociale », des variables entrent en compte au-delà de la simple intention ou stimulation renvoyant au mental. Il s'agit de l'environnement, du contexte de l'action. Voir Quéré (2011).

13. La contradiction herméneutique est l'ambivalence de l'institution sans corps et le corps social lui-même. Les porte-parole expriment par exemple cette contradiction : dotés d'un corps, ils représentent le peuple (réaliste) et l'institution (constructionniste).

UNE FORME D'EXTENSION DE LA CRITIQUE : LE CAS DU
TRIBUNAL DU PEUPLE

Il s'agit de mieux cerner le rôle des situations personnelles, dans un processus de contestation des institutions et la façon dont elles viennent perturber le langage institutionnel à partir d'éléments saisis dans la vie ordinaire ou dans des « formes de vie ». Afin de rendre le travail critique plus robuste, l'assemblée du peuple créée au cours de la révolte israélienne, a décidé de dresser le procès de l'État, qui s'est tenu un jour d'hiver en 2012. Un tribunal a donc été créé. Sur un premier plan, *la forme-tribunal* que nous examinons renvoie bien à la notion de dispositif critique, c'est-à-dire un agencement d'éléments matériels, juridiques, cognitifs, mais également émotionnels, correspondant à une véritable politique de visibilité de la critique. Le tribunal a mobilisé deux dispositifs : une enquête et un procès.

Durant une journée, le procès a été établi sur le mode de la parodie des instances réelles. Il s'agissait de rendre tangibles les injustices résultant d'un cadre institutionnel, mais également de réparer symboliquement les préjudices subis par des citoyens, expulsés ou économiquement dépourvus. Composé d'une cour, de huit témoins et de six jurés, ce tribunal est apparu comme un véritable lieu de jugement des formes instituées d'inégalités : les expulsions, les procédures d'attribution de logements publics. Le procès s'est tenu dans une salle publique dans la banlieue de Tel-Aviv. Son organisation a mobilisé des citoyens ordinaires, mais également des avocats ou juristes bénévoles, pour la collecte des témoignages, la confection d'un dossier d'instruction ainsi que pour la préparation des séances. Des groupes de travail (droit, financement du logement) avaient été formés dans ce but. Ils étaient composés de travailleurs sociaux, de membres d'organisations non gouvernementales en faveur des droits civiques (comme Hithabrut-Tarabut). Le tribunal assurait une représentation assez exacte de la réalité socioculturelle : avec des témoins volontaires issus des quartiers périphériques, avec la présence de six Israéliens Mizrahim (dont une mère célibataire), un Éthiopien et deux Russes. Les témoins et les jurés ont été choisis parmi des citoyens membres de l'assemblée du peuple, correspondant donc à des entités réelles. La cour, elle, comprenait des citoyens devant figurer le rôle d'avocat ou de juges. Ils ont été choisis en fonction de leurs compétences ou leur engagement politique. Ils ont été appuyés par des ONG ou des universitaires. On y trouvait un ancien membre des Black Panthers, un travailleur social, un avocat (arabe), un rabbin membre d'une organisation pour la justice, deux universitaires. L'accusé, l'État, n'était pas représenté. Enfin, les médias (présents lors du procès et diffusant des témoignages) ont contribué de façon décisive à amplifier ce type d'initiative.

Le texte de convocation de la cour était le suivant :

La cour populaire discutera et jugera l'État d'Israël, afin de rendre la justice aux citoyens sur le droit à un logement public. La cour populaire fonctionne selon des motivations purement civiles, étant donné que les institutions de l'État ont été détournées de leur rôle. Le procès présentera au public l'importance de la solidarité publique – une action civile de première classe. La convocation de la cour a pour objectif de contester le monopole du système judiciaire de l'État pour la justice et les abus ou les humiliations des citoyens par les institutions. La dégradation des politiques de logement public en Israël n'est pas le résultat de l'incompétence et de la négligence, mais découle plutôt des actions et des omissions conscientes des politiques vis-à-vis des populations fragiles. Par conséquent, les accusés sont l'État et ses institutions, leurs dirigeants et les sociétés de logement. Les plaignants, victimes de cette dégradation luttent pour le changement de leur situation, vont témoigner à la cour populaire devant un panel de juges, qui sont des personnes sensibles aux questions sociales. L'accusé – le premier ministre, le Ministre des Finances, Ministre du Logement, le Ministère des Finances, le directeur du département du logement ont reçu une citation à comparaître devant le tribunal et nous espérons leur venue, afin d'écouter les plaintes, apporter les éléments de preuve et répondre honnêtement.

C'est donc bien sous l'angle du « parler en public » que nous pouvons aborder la tenue de ce procès. Mais nous pouvons y adjoindre un autre prisme : celui de la problématisation par l'enquête. En effet, l'attention portée à l'explicitation de l'ordre social tel qu'il est construit par les institutions de la réalité est au cœur de ce tribunal. Juger l'État comme le fait le tribunal populaire consiste à décrire des processus de discrimination plus ou moins visibles et d'élever le récit privé au rang de la critique publique à partir d'une enquête. Le procès de l'État suppose donc un tâtonnement, mais un travail sur les politiques menées par l'État, en confrontant celui-ci aux réalités vécues. Comment y parvenir sinon en ouvrant une enquête sur le fonctionnement de l'État, en l'occurrence dans le domaine le plus problématique de l'habitat, qui concerne le droit premier des citoyens ? Comment fonctionnent les administrations chargées d'aider les citoyens dans la recherche d'un logement et le maintien des droits élémentaires ? Comment se perpétue le sentiment d'exclusion par ceux qui sont rejetés du circuit administratif ?

C'est à partir de la question de l'habitat qu'a été effectuée une véritable *contre-enquête* sur les politiques sociales et la libéralisation de l'État. Soulignons que ce domaine est crucial en Israël. En premier lieu, l'habitat est le reflet des inégalités sociales renvoyant aux différences culturelles. La complexité d'Israël se reflète en effet dans des écarts persistants entre groupes d'origine européenne ou américaine (Ashkenazim) et Orientaux (Mizrahim) dans l'éducation, sur le marché du travail, les lieux d'habitation, des différences de perception, sans parler des modes de vie et du rapport à l'État. C'est un fait : les Mizrahim, les Juifs d'Éthiopie, les Arabes, les migrants non juifs, résident très majoritairement dans les villes pauvres du sud, sont repoussés des villes centrales en raison de la

crise du logement et des loyers inaccessibles¹⁴. Se posent en outre des questions spécifiques de cette nation «ethnodémocratique» : les problèmes de voisinage, le rapport tendu entre Arabes, Juifs, Mizrahim et Azkhenazim, voire entre séculaires et religieux. L'accès au logement tend donc à montrer les voies par lesquelles les inégalités économiques, recoupant les différences sociales sinon les discriminations, sont silencieusement instituées.

En second lieu, et comme le soutiennent des associations engagées dans ce tribunal (Tarabut, Ma'abarot), depuis 10 ans, l'État a constamment transféré ses prérogatives aux groupes privés d'investisseurs avec la fin de la construction de logements à bas coût en 2003 (y compris pour les ménages pauvres), l'abandon des politiques de financement par prêt ou aide sociale, l'absence de contrôle des prix immobiliers ou encore la vente de son patrimoine à des groupes privés. Aucune aide et aucun prêt n'existe en ce qui concerne l'acquisition ou la location de logements par des ménages défavorisés et les nouveaux migrants (comme les Russes ou les Orientaux). Dépourvu d'une politique publique en matière de logement¹⁵, l'État semble peu préoccupé, aux yeux des citoyens, par les difficultés que rencontrent les ménages aux revenus faibles/moyens ou par le nombre de personnes sans logement ni par la fragmentation sociale et spatiale qui résulte des politiques privées. Il est fréquent que l'État, institution sans corps, délivre lui-même des ordres d'expulsion et de démolition aux fins de création de nouveaux programmes privés. Le droit au logement apparaît comme dépourvu de réalité, puisqu'il ne donne lieu à aucune spécification d'ordre juridique et officielle (en dehors du droit à la dignité inscrit dans la «Loi de base» israélienne). Dans ces conditions, le logement est devenu un problème politique et public qui est au centre du procès de l'État. Les actes d'accusation, les sanctions prises contre l'État (mais aussi indirectement contre des promoteurs) lors du procès évoquent ces différentes questions et invitent la société à se pencher sur le bien commun. Le jugement rendu à l'issue de ce procès a ainsi confirmé la condamnation de l'État et préconisé l'écriture d'une constitution (dont est dépourvu l'État d'Israël) et fixant des droits au logement. En ce sens, un projet de texte de loi a été rédigé par la cour pour inscrire dans la Loi de base israélienne l'inaliénabilité du droit au logement et l'annulation des

14. La planification israélienne a consisté depuis les années 60 à ségréger spatialement Ashkenazim et Mizrahim, ceux-ci étant relégués aux villes du sud (tout comme les 90 000 Russes ayant migré dans les années 90). Les Russes représentent 23 % de la population des villes de développement (sud d'Israël), celles-ci étant peuplées pour le reste de Mizrahim et de Bédouins sédentarisés, d'après Tzafidia (2006). Sur les questions spatiales et juridiques liées au statut des Arabes israéliens, voir Yftachel (2006).

15. Il y aurait plus 1 000 évictions par an et il ne reste aujourd'hui que 1 500 logements publics sur les 260 000 construits à la fin des années 60. Les demandeurs sont au nombre de 35 à 40 000 familles et les délais d'attente sont de plusieurs années et aucun critère n'est véritablement établi pour les attributions. D'après The Association of Civil Rights in Israel (2011).

lois sur les évictions. Il a été remis au ministère du Logement par des jurés, dont des religieux ultraorthodoxes sensibles aux droits humains et aux principes de justice inscrits dans le Talmud¹⁶.

Les exposés du jugement ont été les suivants¹⁷ :

Jurys et juges de la cour du tribunal du peuple, nous soutenons publiquement que l'accusé, l'État, travaille consciemment à la destruction du bien public, comme l'accès au logement. La loi fondamentale sur la dignité et la liberté humaines et les conventions internationales exigent qu'Israël travaille au respect de ces droits énoncés. L'État a des complices comme les sociétés de construction et viole intentionnellement le contrat social. Étant donné qu'il ne respecte pas ses obligations morales et que des milliers de dizaines de familles vivent dans le besoin, et ne reçoivent aucun critère d'admissibilité au logement social, l'État doit produire une loi sur le logement en conséquence. Étant donné que les tribunaux sont actuellement complices de l'État et coopèrent avec les politiques, ils doivent reconnaître les fautes de l'État et les tribunaux doivent examiner au cas par cas, les recours sur les injustices dont sont victimes les foyers.

S'ensuit une série de préconisations juridiques.

FAIRE DE SA VIE UNE ENQUÊTE : LA FONDATION DE LA CRITIQUE SUR LES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Il apparaît clairement que le tribunal est associé à la représentation des institutions (la production d'un ordre et d'un langage institutionnels) à travers des protagonistes comme les magistrats, les procureurs ou des avocats qui ont une position importante dans un rituel de confirmation de ces institutions (Garfinkel, 2007¹⁸). Divers cérémoniaux ont été respectés : convocation de la cour, dispositif spatial de la cour et du public, serment des jurés, verdict public qui accomplissent cet ordre. Les argumentations ont été établies et consignées dans des documents d'accusation reprenant les conventions administratives. Le texte de l'accusation était le suivant :

Nous – les demandeurs et les procureurs, les victimes de l'administration, les résidents – qui croyons dans les valeurs de responsabilité mutuelle, au droit à la dignité et à la justice distributive, accusons le Ministère et les institutions

-
16. À l'initiative de jeunes religieux, travailleurs sociaux, membres du collège ultraorthodoxe d'Adina Bar Shalom (fille du grand rabbin Ovadia Youssef de la communauté sépharade et responsable de Chass; parti progouvernemental ultraorthodoxe). Elle souhaite promouvoir une vision sociale de la religion. Elle a un rôle important dans la commission d'experts créée dans le Mouvement pour la justice. Entretien réalisé avec Bar Shalom en octobre 2011.
 17. Les accusés sont cités par leur nom propre, y compris les chefs de service de l'administration. Les extraits sont ici des documents transmis par le Tribunal et publiés sur Internet.
 18. Garfinkel (2007) étudie les décisions des jurés en tant que méthode d'enquête sociale. Ces derniers prennent leurs décisions en respectant les caractéristiques routinières de l'ordre social. Garfinkel parle d'enquête sociale des jurés dans la mesure où dans l'activité d'un juré, les règles de la vie de tous les jours et les règles de la vie officielles sont envisagées simultanément.

de négligence en ce qui concerne les mécanismes d'aide au logements sociaux en Israël, leur destruction, et la suppression continue du parc de logements publics et d'imposer la terreur sur ceux qui n'ont pas de moyens.

LE TÉMOIGNAGE COMME FORMATS CRITIQUES D'INDIGNATION

Le poids des témoignages n'est pas secondaire. Ouvrir l'enquête sur l'État suppose qu'il existe des hypothèses de description que les formats institués, comme les lois, les circulaires administratives sur l'accès aux aides sociales, ne prennent pas en compte. Ainsi l'originalité de cette forme-tribunal repose sur la saisie de la réalité effectuée à partir des récits de vie comme autant de ressources ou d'éléments disponibles en symétrie avec les formats institués. De quoi s'agit-il ? Le dossier d'enquête fournissant le socle du procès a été en effet composé de témoignages et de récits de personnes vulnérables, acteurs passifs de la démocratie israélienne et confrontés à un certain nombre d'injustices administratives. La dénonciation des institutions et des administrations dont nous avons parlé n'est possible que parce qu'il existe des témoignages sur cette réalité, ceux-ci n'étant ni parodiques ni fictifs, mais bien réels, pour parfaire une forme-tribunal. L'exigence d'intelligibilité de la réalité suppose donc de restituer un environnement économique et social dans les formes les plus « naturelles ». Dans cette perspective, le tribunal peut donc être assimilé non pas seulement à un rituel juridique et de confirmation des institutions, mais à un *dispositif de description* des environnements, des phénomènes économiques, sans rupture entre formes du tribunal et formes de vie. Comment décrire ce long travail de témoignages autrement que comme une activité collective ?

Afin de donner forme à ce tribunal, c'est précisément une enquête qui a été élaborée par des citoyens, témoins ou membres de la cour, qui ont fourni, au stade du recueil des données, puis au stade de leur publicisation, différents matériaux. Ceux-ci concernent les très nombreuses épreuves de légitimité (pour prouver leur citoyenneté et leur insertion) subies par les migrants ou les étrangers, dans l'accès au logement, les difficultés administratives, bien que les institutions de l'État se prévalent du bien commun¹⁹. En participant à l'enquête judiciaire, les témoins mènent d'une certaine manière une enquête sur leur propre vie. Au cours des six mois qui ont précédé l'opération, puis au procès, les témoins (membres de l'assemblée du peuple) ont eu à exposer plusieurs fois devant des citoyens magistrats les situations problématiques qu'ils

19. Plusieurs thèses s'affrontent sur la nature et le devenir de l'État d'Israël, entre l'affirmation d'un État multiculturel (sur le modèle de Benhabib, 2002) et nationaliste-libéral (sur le modèle de Tamir, 1995). On peut se reporter également à la critique de l'État actuel considéré comme une ethnocratie républicaine (Amal, 2011).

vivent, à commencer par les difficultés en matière de logement. L'habitat est en effet l'objet central des témoignages dans la mesure où il peut être considéré comme un bien premier dans l'accès à la justice et un foyer de droit. Il cristallise des éléments de souffrance ou de jouissance, de protection ou d'insécurité. Il détient des qualités existentielles et universelles, et peut être dans le cas des vies précaires et vulnérables posé comme un bien en soi appartenant à la commune humanité. C'est le cas des témoignages de travailleurs migrants, orientaux (Éthiopiens), vivant dans des abris précaires, des logements provisoires dans la banlieue de Tel-Aviv, dont les employeurs sont les propriétaires, renforçant sur eux un contrôle social et économique. Dans le contexte israélien, où les déterminants culturels comptent et sont à la base d'épreuves civiques, la possibilité d'avoir ou non un logis est également une preuve tangible du degré d'appartenance ou d'exclusion à la communauté politique et nationale, et donc une source d'inquiétude. Les descriptions fournies par les témoins prennent en compte à la fois ce besoin d'indépendance que représente l'accès à un logement, et donc la tyrannie qu'exercent sur eux des employeurs logeurs, et le mépris ou l'indifférence de l'État vis-à-vis de cette condition. Il est question d'épreuves de réalité avec les nombreux problèmes linguistiques dans le contact avec les employés des services publics (santé, service du logement, école), de la difficulté de saisir la logique des services administratifs (pour l'aide sociale, l'inscription au fichier logement) tout comme de l'opacité des demandes d'aide sociale ou de logement qui « n'aboutissent jamais ». Les témoins nomment « terreur bureaucratique » ces institutions sans corps, au sein desquelles ils n'ont pas de contact, qui ne fournissent aucune motivation dans le refus des aides sociales ou dans l'attribution de logements. En outre, alors que les populations défavorisées (comme les Mizrahim) sont les plus touchées par les problèmes d'accès au logement, à la santé, l'administration méconnaît leurs difficultés linguistiques, culturelles et d'insertion dans la société israélienne. Les témoins au tribunal se reconnaissent donc mutuellement dans le sentiment de honte, de gêne et surtout d'inquiétude qu'ils éprouvent, en raison de cette « terreur bureaucratique », des problèmes rencontrés avec le voisinage, des restrictions du plan de vie familial, professionnel et communautaire dues à l'absence d'une citoyenneté nationale (pour les nouveaux immigrants juifs), voire socioéconomique (pour les immigrés non juifs).

Comment s'est déroulée la séance ? Au sein de ce tribunal, la place du langage était importante. Le rituel du procès maintenait le langage juridique et institutionnel, les débats ont été soigneusement préparés. Le plan de la journée, le déroulement des scènes, les prises de parole respectaient l'architecture des procès en cour civile. Les enquêtes préalables et l'existence d'indices de preuves l'accumulation de données sur le logement (recueillies par des associations) fournissaient des éléments d'accusation. Mais ces instances de confirmation

que sont les institutions, le droit et l'enquête judiciaire étaient mimées par des figurants alors que les témoins étaient, eux, véritables. Il y a bien lieu de voir ici une construction dialogique entre langage juridique et langage ordinaire, mais également entre deux formes complémentaires de critique : celle s'appuyant sur les statistiques et le droit, celle prenant pied dans le monde social. La volonté de ce collectif d'enquêteurs est bien de restituer le langage dans son milieu naturel en abolissant la distance entre langage et forme de vie²⁰, et de replacer le droit dans son usage quotidien. Ainsi, le rapport à la loi, les dédales des procédures, la lenteur des convocations administratives, la « tyrannie de l'administration » étaient insérés dans la trame narrative des récits des expulsions et des discriminations faits par les témoins. Ceux-ci démystifiaient l'État dans sa prétention d'impartialité et d'égalité, en rendant perceptible un certain état de choses. Les formes institutionnelles étant ainsi replacées dans un usage ordinaire, les logiques administratives étant rapportées à des situations vécues, le tribunal relevait bien d'une confrontation entre les unes et les autres, sans volonté de désingularisation de chaque cas²¹. Enfin, le langage corporel : la plainte, les pleurs ou les éclats de voix provenant tour à tour des accusateurs ou des témoins permettaient de saisir à vif des expériences entrant dans la critique.

Contrairement au langage savant présent dans le déroulement de certaines controverses (Chateauraynaud, 2011) le langage ordinaire a en effet cette particularité de rassembler des personnes dans la qualification des événements. Le registre expressif de la souffrance, par exemple dans les assemblées, élargit considérablement le spectre de l'argumentation, car il brise les entreprises de stabilisation sociale des institutions et met à jour leurs contradictions : dans le cas présent, entre l'équité citoyenne et l'insertion des migrants au sein de l'État-nation et l'abandon ou l'indifférence aux minorités et aux inégalités. Ce registre dialogique permet à ceux qui sont exclus des « conversations » de la justice de trouver des contextes dans lesquels leurs mots ont un sens²². La voix et la prise de parole, les expériences charnelles sinon phénoménologiques répondent ici à la défection de la critique populaire, à l'apathie de la vie sociale ou à la résignation (Hirschman, 1995).

Pour les témoins, souvent dépourvus de ressources culturelles et démunis devant la « classe dirigeante azkhenaze », ce passage de l'invisibilité à l'exposition n'a pourtant rien d'évident. La plupart d'entre eux, des femmes isolées, des

20. Au sens de Wittgenstein. Les formes de vie peuvent être définies comme un usage du langage renvoyant à la structure du langage ordinaire. Les formes de vie sont un tissu des existences au-delà du partage de structures sociales.

21. Comme c'est le cas dans la sociologie des justifications (par la montée en généralité). Voir Boltanski et Thévenot (1991).

22. Si l'on considère que l'institution est un lieu de conversation (Laugier et Ogien reprenant Rawls).

religieux, peu insérés dans la vie sociale, ne sont pas habitués à l'espace public. C'est ainsi qu'une participante, mère célibataire et d'origine irakienne, décrit le procès comme un événement considérable sur le plan social et émotionnel, au sens où il a brisé les règles établies. Après avoir dû se battre contre sa famille pour faire partie d'une telle initiative, elle déclarait ne plus envisager aujourd'hui de ne pas recourir aux appuis fournis par les associations d'appui à la défense des droits. Ce type de « méthode » comporte donc un aspect pragmatique dans la mesure où les participants, en livrant leur expérience, réorganisent leurs jugements. Le témoignage, en dressant un état des lieux, permet aux volontaires d'avoir un point de vue sur la situation vécue et éventuellement de restaurer des liens à leur environnement (Mead, 2006), voire d'évaluer leur degré d'attachement à une communauté. La connexion ou la reconnexion de personnes plus ou moins invisibles (les Orientaux et les réfugiés non juifs) avec le monde, à partir de leur exposition est le but recherché par certains protagonistes du tribunal, comme ces deux magistrats citoyens, membres d'associations de lutte pour les droits des minorités, dont la présence n'est pas dénouée d'arrière-plan politique et moral. Elle vise en effet à accroître l'inscription des minorités dans l'espace public à partir d'un certain nombre d'encouragements à l'empowerment (comme en témoignent les manifestations de réfugiés pour obtenir la citoyenneté israélienne en 2014)²³. De même, la mobilisation de certains religieux ultraorthodoxes participant au tribunal et initiant un groupe de travail sur des questions sociales, l'habitat et la vie intercommunautaire est à prendre comme un travail politique. La réflexion de tels groupes (comme le collège ultraorthodoxe), prolongeant le procès et le tribunal est ici de ressaisir le logement comme une question sociale et politique prise à partir d'une interprétation non pas juridique, mais éthique et religieuse, prenant appui sur les fondements de la Torah.

PARLER EN PUBLIC : MOMENTS PRATIQUES ET MOMENTS CRITIQUES, CRITIQUE ORDINAIRE ET RADICALE

Sur l'agir critique dont il a été question ici, il ressort plusieurs choses. On parlera d'abord d'une structure dialogique de l'agir critique dans la mesure où des situations vécues sont mises en correspondance avec la manière dont un certain ordre social (qui est ici un ordre ethno-culturel) est construit ou maintenu par l'État ou les acteurs économiques de premier plan. Cette entrée en extériorité (puisque'il s'agit d'une réflexion sur le rôle de l'État) n'affaiblit toutefois pas le geste pragmatique. Puisque le procès de l'État relève d'une appréhension sensible des faits sociaux qui se traduit pour les citoyens les plus vulnérables

23. Un parallèle peut être effectué entre les associations pour la défense des droits des minorités en Israël avec le courant de l'*empowerment* aux États-Unis ou avec les injonctions d'autonomie dans différentes politiques publiques. Voir sur ce dernier point les travaux de Duvoux (2009).

par une sorte de phénoménologie du monde sans laquelle la réalité de l'administration et la réalité sociale ne seraient pas décrites. Les « moments critiques » qui visent à atteindre le « noyau dur » des institutions (Boltanski, 2009) sont donc également des moments exploratoires de par la présence même du travail collectif « en train de se faire » dans l'enquête et à partir du tâtonnement, de l'hésitation et de la transformation des matériaux d'une expérience. Sans ce double mouvement exploratoire et critique, le tribunal n'aurait pas de sens et les personnes ne seraient pas réflexives.

Les publics sont donc des sujets critiques en même temps qu'ils expérimentent l'objet de leur enquête ou qu'ils mènent l'enquête. On peut en effet convoquer la notion d'enquête sociale mise à jour par John Dewey pour comprendre la forme-procès dont il a été question. Ce que l'on peut retenir de Dewey ici n'est pas tant la notion de transaction ou d'expérience développées dans *L'art comme expérience* que l'appréhension du caractère problématique et critique d'une situation. Cette dernière peut correspondre à la notion d'*enquête collective* développée dans *Le public et ses problèmes*. L'enquête, rappelons-le, suppose qu'un public passif sorte de l'ombre pour participer à une expérience collective, qu'un citoyen conscient d'une situation problématique fasse émerger une « attitude de cognition » qui le conduira à prendre conscience « de quelque chose et à se renseigner sur ce qui se passe ». L'enquête est donc une méthode critique qui consiste à regarder une situation sous plusieurs angles et déterminer les problèmes qui se posent. C'est pour Dewey la phase collective pour déterminer un problème qui définit le terme d'enquête. Et ce n'est du reste pas l'exclusivité du sociologue que de pouvoir observer et signifier, puisque dès lors qu'une activité humaine est descriptible, observable, elle est signifiante²⁴. Mais l'enquête est également créative ou exploratoire. Rappelons que pour qu'une enquête ait lieu, son objet doit être mis à l'épreuve de son environnement, celui-ci étant constitué d'éléments de jouissance et de souffrance et non d'objets de connaissance (Dewey 2003). On ne peut donc détacher ce travail collectif d'une approche à la fois écologique et normative dans la mesure où, au cours de l'enquête, les personnes émettent des jugements sur la réalité sociale. Et ces valeurs ne sont pas abstraites, elles émergent dans des champs transactionnels (l'approche écologique et interactionniste de Dewey) et sont totalement révisables.

Des formats aussi variés que les occupations de rues, les assemblées constitutives, les tribunaux du peuple seraient donc à lire comme autant d'œuvres collectives qui consistent à renouveler la critique sociale en s'appuyant sur des

24. Voir à ce sujet la notion de valuation de Dewey (2011a) pour rendre compte de la continuité entre valoriser (*prizing*) et évaluer (*appraising*). L'enquête est une forme de *valuation* consistant à apprécier des biens et des valeurs au vu de la qualité d'une situation, d'un objet et d'une valeur. On se situe ici dans des moments pratiques critiques ou assez près d'une sociologie des justifications.

expériences de vie et un souci des détails. Aussi, nous soulevons cette question à l'issue de notre étude : Une critique radicale peut-elle prendre la forme de la critique ordinaire ? L'existence des formats de révolte examinés ici peut être vue sous un jour pragmatique dans la mesure où la sociologie pragmatique mobilise une description de formes issues du sens commun, d'actions cognitives communicationnelles. Ce sont des actions pratiques s'appuyant fortement sur un environnement, comme c'est le cas des campements, assemblées, occupations disséminées à travers le monde, de la Grèce à Notre-Dame-des-Landes et bien au-delà de la seule notion d'espace public²⁵. Mais cet agir critique prend également appui sur des opérations de catégorisation et de dévoilement des institutions. On parlerait alors davantage ici d'un *régime critique* ou de moments critiques, qui concernent aussi bien le sociologue que les acteurs. Boltanski, dans *De la critique*, incite la sociologie à prendre en compte ces nouveaux moments critiques. Le social ne pourrait plus être décrit de l'intérieur et la sociologie suppose de revenir à une position plus externe que le sociologue définit comme un point de rupture avec la sociologie critique ou hypocritique (Fassin, 2009). Au contraire de cette dernière, la sociologie de la critique traite des êtres de grande taille ou des êtres sans corps que sont les institutions et à partir desquels doivent être effectuées un certain nombre d'opérations de dévoilement. Ne sommes-nous pas, dans le cas du tribunal, assez près de pointer ce geste critique ? Cependant, devrait-on opposer deux types d'opérations critiques ?

Les deux exemples vus précédemment montrent que des « moments pratiques » (et pragmatiques) et des « moments de la critique » peuvent s'articuler dans une praxéologie de la contestation. C'est parce que les acteurs expriment des doutes et des incertitudes sur les représentations qu'ils s'engagent dans des enquêtes, campent dans les villes et inventent des dispositifs, au sein desquels la violence n'est pas exclue²⁶. La formation de nouveaux collectifs à l'image d'Israël montre que les individus ne veulent plus se laisser enfermer dans le dilemme du gouvernement libéral (et sécuritaire si l'on prend en compte le caractère particulier de l'État d'Israël) et réfléchissent à la signification du terme même d'« État » ou de « nation ». Le fait que ces collectifs redécrivent l'État ou la nation permet ici de parler de « déplacement » ou d'élargissement de la critique, celle-ci étant à la fois ordinaire et radicale, définie par l'attention accordée à la notion même d'État et accomplie par un certain nombre d'actes pratiques, cognitifs ou expressifs. L'agir critique permet donc de mener des opérations critiques sur l'État

25. Par exemple : les campements provisoires installés dans les moindres recoins de Jérusalem et de Tel-Aviv par l'association Ma'abarot (campements) pour dénoncer les politiques immobilières et les évictions. Sur les campements qui ont foisonné lors de l'année 2011 et leur symbolique générale, voir Bulle (2012b); Lussault (2012); Sassen (2011).

26. Violence au sens où des actes individuels comme le suicide et l'immolation semblent s'exprimer de plus en plus en public, dans des lieux symboliques ou dans la rue.

lui-même et, simultanément de « capturer » des incertitudes, des événements ou des épreuves existentielles²⁷, remettant radicalement en cause l'ordre des choses. Dans ces conditions, les récits et les témoignages deviennent des discontinuités, des événements qui se détachent des continuités (l'ordre social) et accroissent la visibilisation de la critique dans une sorte d'accomplissement de la parole. Ils se situent à l'intersection du monde social des acteurs ordinaires et des métalangages (Traïni, 2009). Délaisées par l'outillage sociologique et par les organisations politiques, ces formes auront sans doute des conséquences sur la modification de l'environnement politique et social²⁸, mais également sur la sociologie. Car c'est d'une part, nous semble-t-il, davantage la structure symétrique des formats de contestation (entre critique de l'État et expériences vécues ou formes de vie) et la possibilité de les mettre en équivalence qui nous permettent de parler de visibilité de la critique. C'est à ce moment que réside sans doute la possibilité de nouvelles *prises réflexives* pour la sociologie (Chateauraynaud, 2011). D'autre part, il s'agit peut-être simplement de ne pas oublier que « les gens, quand ils se révoltent, ont toujours une longueur d'avance » (Boltanski, 2012b) : non seulement sur les sociologues, mais aussi sur les politiques.

R É S U M É | A B S T R A C T

En Israël où une contestation sociale importante a vu le jour dans le contexte des « Printemps des peuples ». Elle fut marquée par l'apparition de mobilisations non cadrées et d'espaces inédits de débat et de critique, comme la création d'une assemblée et d'un tribunal du peuple qui s'est tenu à la fin de 2012. Il s'agit, dans cette étude, d'appréhender ces nouveaux engagements en public qui donnent vie au langage ordinaire sans que celui-ci ne soit dénoué de ses fonctions critiques et argumentatives. L'enjeu général consiste à lire ces différentes actions sous le prisme du renouvellement de la critique sociale. Un enjeu particulier consiste à se demander dans quelle mesure et par quelles voies ces « indignations ordinaires » (au sens où la critique est « prise » dans l'environnement quotidien des acteurs) peuvent être des indignations *radicales*, portant sur une remise en question les institutions. L'article porte en particulier sur le tribunal du peuple qui s'est tenu en 2011 en Israël, dans le sillage du soulèvement populaire.

In Israel, major social justice protests that developed during the "Peoples' Spring" were marked by the emergence of spontaneous mobilizations and totally new forums for debate and criticism, such as the creation of a people's assembly and court that

-
27. Dans ses deux derniers ouvrages (De la critique, mais également *Énigmes et complots*), Boltanski ne dit pas clairement quels sont ces nouveaux espaces de déstabilisation de la domination complexe : les collectifs ? l'art ? Il n'exclut pas non plus le rapport de force ou de violence entre des collectifs et des institutions.
28. Comme en témoigne actuellement la reprise du mouvement de contestation en Israël contre la politique budgétaire du nouveau gouvernement israélien et parallèlement, dans les Territoires palestiniens, l'apparition de comités de résistances populaires. Les deux mobilisations ont en commun la critique de la libéralisation économique à l'œuvre en Israël comme en Palestine et la critique de l'État d'exception.

held hearings in late 2012. This paper seeks to better understand these new forms of public engagement, which give life to ordinary language without untangling it from its critical, argumentative functions. The general issue in this study consists in reading these different actions from the standpoint of the renewal of social criticism. A specific issue consists in asking to what degree and by what means this "ordinary indignation" (in the sense that the criticism is "taken" in the daily environment of the actors) can be regarded as radical indignation that calls institutions into question. The paper focuses in particular on the people's court that held hearings in Israel in 2011, in the wake of the social justice protests.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMAL, Jamal. 2011. «Le sionisme et ses tragiques contradictions», *Cités*, 47-48, 1 : 83-113.
- ASSOCIATION OF CIVIL RIGHTS IN ISRAEL (ACRI). 2011. Rapport on *the Right to Housing*, Tel-Aviv, ACRI.
- BADIOU, Alain. 2013. *Éloge du théâtre*, Paris, Flammarion, (Café Voltaire).
- BAYET, Assef. 2012. «City-Inside-Out», *Culture & Society*, 24, 1 : 110-128.
- BENHAVIB, Salya. 2002. *The claims of Culture. Equity and Diversity in the Global Era*, Princeton, Princeton University Press.
- BENFORD, Robert et SNOW David. 2012. «Processus de cadrage et mouvements sociaux. Présentation et bilan», *Politix*, 99, 3 : 217-255.
- BENDELAC, Jean. 2003. «La fin de l'Etat providence», *Les Cahiers de l'Orient*, 70 : 6-67.
- BLUMENKRANZ, Carla and Keith GEISSEN et al. 2011. *Occupy!*, New York, Verso.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, Luc. 2009. *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, Luc. 2012a. *Énigmes et complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, Luc. 2012b. «Pourquoi ne se révolte-t-on pas? Pourquoi se révolte-t-on? *Contretemps*, 15.
- BOLTANSKI, Luc. 1990. *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- BULLE, Sylvaine. 2012a. «Prendre place au-delà de la répartition des places». Entretien avec Lin Chalozin-Dovrat, *Revue Multitudes*, 50 : 126-139.
- BULLE, Sylvaine. 2012b. «Pourquoi se mobilise-t-on radicalement dans la rue?», *Spatial Justice/Justicespatiale*, 4 : 63-74.
- CEFAÏ, Daniel et Cédric TERZI (dir.). 2012. *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Raisons Pratiques 22, Editions de l'EHESS.
- CHATEAURAYNAUD, Francis. 2011. *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Petra.
- DE BLIC, Damien et Cyril LEMIEUX. 2005. «Le scandale comme épreuve. Eléments de sociologie pragmatique», *Politix*, 71, 3 : 9-38.
- DE CERTEAU, Michel. 1990. *L'invention du quotidien, 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- DEWEY, John. 1993. *Logique. Théorie de l'enquête*, Paris, PUF.

- DEWEY, John. 2010. *Le public et ses problèmes*, Publications de l'université de Pau, 2000.
- DEWEY, John. 2011b. *Démocratie et éducation*, Paris, Armand Colin.
- DOBRY, Michel. 2009. *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po.
- DUVOUX, Nicolas. 2009. *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF.
- FASSIN, Eric. 2009. «Une science sociale critique peut-elle être utile?», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 9 (Hors-série): 199-211.
- GARFINKEL, Harold. 2007. *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF.
- HIRSCHMAN, Albert. 1995. *Exit, voice, loyalty. Défection et prise de parole*, Paris, Fayard.
- KHOSROKHAVAR, Farad. 2012. *The New Arab Revolutions that shook the World*, Boulder, London, Paradigm Publishers.
- LAMONT, Michèle and Peter HALL. 2013. *Social Resilience in the Neoliberal Age*, Cambridge, Cambridge University.
- LATOUR, Bruno. 2008. «Introduction», in Walter LIPPMAN, *Le public fantôme*, Paris, Editions Demopolis: 3-49.
- LAUGIER, Sandra et Albert OGIER. 2010. *Pourquoi désobéir en démocratie?*, Paris, La Découverte, coll. «textes à l'appui».
- LIPPMANN, Walter. 2008. *Le public fantôme*, Paris, Demopolis.
- LUSSAULT, Michel. 2012. «Bienvenue dans la nouvelle lutte des places», *Raison Publique*, <http://www.raison-publique.fr/article491.html>. Page consultée le 29 avril 2014.
- MEAD, Georges-Herbert. 2006. *L'Esprit, le soi et la société*, Paris, Presses Universitaires de France.
- QUÉRÉ, Louis. 2012. «Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne», in Daniel CEFAÏ et Cédric TERZI (dir), *L'Expérience des problèmes publics*, Paris, Raisons Pratiques 22, Editions de l'EHESS: 135-162.
- QUÉRÉ, Louis. 2011. «L'erreur dans la cognition sociale», in Fabrice CLÉMENT et Laurence KAUFMANN (dir), *La sociologie cognitive*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme: 193-218.
- RANCIÈRE, Jacques. 1998. *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique.
- SASSEN, Saskia. 2011. «The Global Street comes to Wall Street», *Possible Futures*, www.possible-futures.org/2011/11/22
- SEARLE, John. 2005. «What is an institution?» *Journal of Institutional Economics*, 1.
- TAMIR, Yael. 1995. *Liberal Nationalism*, Princeton, Princeton University Press.
- TILLY, Charles. 1978. *From Mobilization to Revolution*, Reading, Addison-Wesley.
- THÉVENOT, Luc. 2008. «Sacrifices et bénéfices de l'individu dans un espace public libéral», *Cahiers d'éthique sociale et politique*, 5: 68-79.
- TRAINI, Christophe (dir). 2009. *Emotions... Mobilisation!* Paris, Presses de Sciences-Po.
- TZAFIDIA, Elia. 2006. «Public Housing as Control: Spatial Policy of Settling Immigrants in Israeli Development Towns», *Housing Studies*, 21, 4: 23-32.
- YFTACHEL, Oren. 2006. *Ethnocracy: Land and Identity Politics in Israel/Palestine*, Pennsylvania, Pennpress.
- WITTGENSTEIN, Ludwig. 2004, *Recherches philosophiques*, Paris, Gallimard.